



Non respect des obligations d'entretiens

Par **Brice**, le **15/02/2012** à **17:32**

Bonjour,
ma porte d'entrée a été vandalisé l'été dernier et le propriétaire ne semble pas prêt à prendre en charge ces réparations qui lui incombent. Puis je demander une baisse de loyer pour la période ou ma porte n'était pas fonctionnelle?
Cordialement,
Brice

Par **cocotte1003**, le **15/02/2012** à **17:59**

Bonjour, avez-vous prévenu par LRAR votre bailleur du problème de cette porte, sinon faites le en lui indiquant qu'il vous doit le clos et que si dans une dizaine de jours le problème n'est pas résolu, vous contacterez l'ADIL. vous pouvez toujours demander une réduction de loyer (si elle vous est accordée, faites le noter) mais vous ne pouvez pas diminuer de vous meme votre loyer sans risque de voir l'huissier, cordialement

Par **Brice**, le **15/02/2012** à **19:16**

merci de votre réponse, je l'ai prévenu par téléphone ainsi que par fax, il est également venu constater les dégâts. mais selon lui ces dégâts étaient a ma charge, il n'y a que récemment que j'ai pu lui démontrer que c'était bien a lui de faire réparer la porte. dois je quand meme envoyer une lrar?

Par **cocotte1003**, le **15/02/2012 à 19:22**

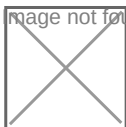
Bonjour, oui vous lui faites parvenir une LRAR parce qu'il n'y a aucune preuve pour le moment de vos demandes et si vous devez aller plus loin cela marquera le début de vos démarches, cordialement

Par **Brice**, le **15/02/2012 à 20:51**

d'accord, je vais faire ca, merci beaucoup

Par **erlenexp123**, le **16/02/2012 à 04:50**

image not found or type unknown



Bonne réflexion ..